

Zones d'ombre sur les économies d'énergie

L'Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e arrondissement a mandaté une société pour réaliser un diagnostic des consommations électriques et notamment d'éclairage des commerces. Résultat : moyennant un changement et une réorganisation des points lumineux, le potentiel d'économie est de 37 % en vitrine, 66 % en éclairage d'ambiance et 118 % en façade !

Il y a quelques mois, l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e arrondissement (ADC7) a décidé d'engager une étude sur l'éclairage du millier de points de vente que compte l'arrondissement.

Car il existe sur ce point un dilemme très fort : si l'éclairage d'un point de vente est un facteur essentiel de son succès au même titre que la décoration ou la signalétique, il est aussi un facteur important de l'em-

preinte écologique. Pour mener à bien ce diagnostic, l'ADC7, la ville de Lyon et la CCI ont sollicité la société Velum International, spécialisée dans la création de lumière. Ce travail a été mené sur 30 commerces (sur un total de 1 200) répartis en 11 catégories représentatives des différentes activités. Un relevé exhaustif qualitatif et quantitatif de l'appareillage lumineux a été réalisé, le diagnostic s'articulant plus généralement autour d'une collecte d'informations, permettant d'apprécier les habitudes en termes d'éclairage et de disposition de chaque commerce, puis autour d'une analyse technique de l'existant, une globalisation des performances, un calcul des coûts énergétiques, et enfin autour d'une sensibilisation accompagnée de propositions d'amélioration.

D'après ce diagnostic, dans une large majorité, l'éclairage des commerces est de médiocre ou moyenne qualité et donc en-dessous de la quantité de lumière nécessaire pour éclairer chaque espace du point de vente. Par ailleurs, 75 % de l'éclairage des

points de vente se révèle en-deçà du minimum légal pour un milieu de travail.

Par extrapolation, on apprend par ailleurs que les commerces du 7^e arrondissement consomment 11 gigawatts heure, soit la consommation annuelle moyenne de 2 100 foyers. La facture énergétique moyenne est de 3 316 €/an (900 € à 6 996 €) dont 1 047 € pour l'éclairage (305 € à 2 121 €). Ainsi, près de 35 % de la facture énergétique des commerces est consacrée à l'éclairage et plus de 50 % de l'énergie consommée pour celui-ci est utilisée en éclairage de vitrine, la principale source d'éclairage restant encore l'incandescence.

Un potentiel d'économie important

Suite au diagnostic, seuls 10 % des commerces ne souhaitent pas s'inscrire dans une démarche d'investissement contre 83 % des commerces qui sont prêts à investir à plus ou moins long terme.

Selon le cabinet Velum, le potentiel d'économie sur le 7^e est de

37 % en éclairage de vitrine, 66 % en éclairage d'ambiance et 118 % en éclairage de façades.

Pour répondre aux différents enjeux du diagnostic, tout en tenant compte des contraintes financières des commerces, l'ADC7 et ses partenaires ont établi un plan d'actions dont l'objectif porte sur une réduction de 36 % des émissions de CO² (soit 320 tonnes). Ces actions sont la création d'une plaquette didactique pour sensibiliser les commerçants, la réalisation de diagnostics individuels, la création de lieux présentant les nouvelles sources d'éclairage (exposition itinérante et mobilisation du Mat Électrique), la mise à disposition d'une liste de prestataires susceptibles de pouvoir réaliser du « relamping » ainsi que la présentation sur Internet de simulations de transformation de commerces.

Si tous les commerçants du 7^e suivaient un plan de « relamping », Velum indique qu'une économie électrique de 4 gigawatts heure pourrait être réalisée sur l'arrondissement !